

PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2952-2019/ARR/DJA

du : 20 SEP. 2019

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressés	

ARRÊTÉ

**modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019
portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs**

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 15680-2019/3-ACTS/DJA du 30 août 2019,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 11 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie tourisme point sud (GIE NCTPS), est désignée en qualité de personnes qualifiées :

- Mme Cinthia MORIZOT, directrice adjoint de la direction de l'économie, et la formation et de l'emploi (DEFE), titulaire.

ARTICLE 2 : Après l'article 13 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la Commission des ressources marines, est inséré un article 13-1 ainsi rédigé :

« **ARTICLE 13-1 :** Au conseil d'administration de l'Agence rurale, sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

- Mme Nadia BARONNET, représentante des organisations professionnelles agricoles de la province Sud ;
- M. Jean-Gilles FONG, représentant des organisations professionnelles agricoles de la province Sud. ».

ARTICLE 3 : Après l'article 18 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la Commission de circonscription pour l'enseignement primaire 6, est inséré un titre VII et un article 19 ainsi rédigé :

« **TITRE VII – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

ARTICLE 19 : A la commission d'agrément relative à la gestion des déchets, sont désignés :

- *A la filière des huiles usagées (HU) :*
 - M. René FERE, en qualité de représentant des producteurs ;
 - M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ;
 - Mme Emily MONTCHANIN, en qualité de représentante des distributeurs ;
 - M. Angelo DOOM, en qualité de représentant des collecteurs ;
 - Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ;
 - M. Frédéric BART, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Daniel HOMBOUY, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs.

- *A la filière des véhicules hors d'usage (VHU) :*
 - M. Laurent JEANDOT, en qualité de représentant des producteurs ;
 - Mme. Nathalie LOQUET, en qualité de représentante des producteurs ;
 - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des distributeurs ;
 - Mme Katia LEROUX, en qualité de représentante des installations de traitement ;
 - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Daniel HOMBOUY, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs.

- *A la filière des accumulateurs usagés au plomb (AUP) :*
 - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des producteurs ;
 - M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ;
 - M. Patrick BELLENGUEZ, en qualité de représentant des distributeurs ;
 - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Daniel HOMBOUY, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs.

- *A la filière des pneumatiques usagés (PU) :*
 - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des producteurs ;
 - M. Thierry FARIBAULT, en qualité de représentant des producteurs ;
 - M. Didier DOMERGUE, en qualité de représentant des distributeurs ;
 - M. Nicolas BRUEL, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Daniel HOMBOUY, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs.

- *A la filière des piles et accumulateurs usagés (PAU) :*
 - M. Jean-Louis MORUETA, en qualité de représentant des producteurs ;
 - Mme Sarah LAVERGNE, en qualité de représentante des producteurs ;
 - M. Didier BEAUMONT, en qualité de représentant des distributeurs ;
 - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ;
 - M. Daniel HOMBOUY, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;

- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs.
- A la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :
 - M. Patrick LAMBERT, en qualité de représentant des producteurs ;
 - Mme Sarah LAVERGNE, en qualité de représentante des producteurs ;
 - M. Gilles KLAUS, en qualité de représentant des distributeurs ;
 - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ;
 - M. Philippe PIRONNE, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
 - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs. ».

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.

 La Présidente

Sonia BACKES

